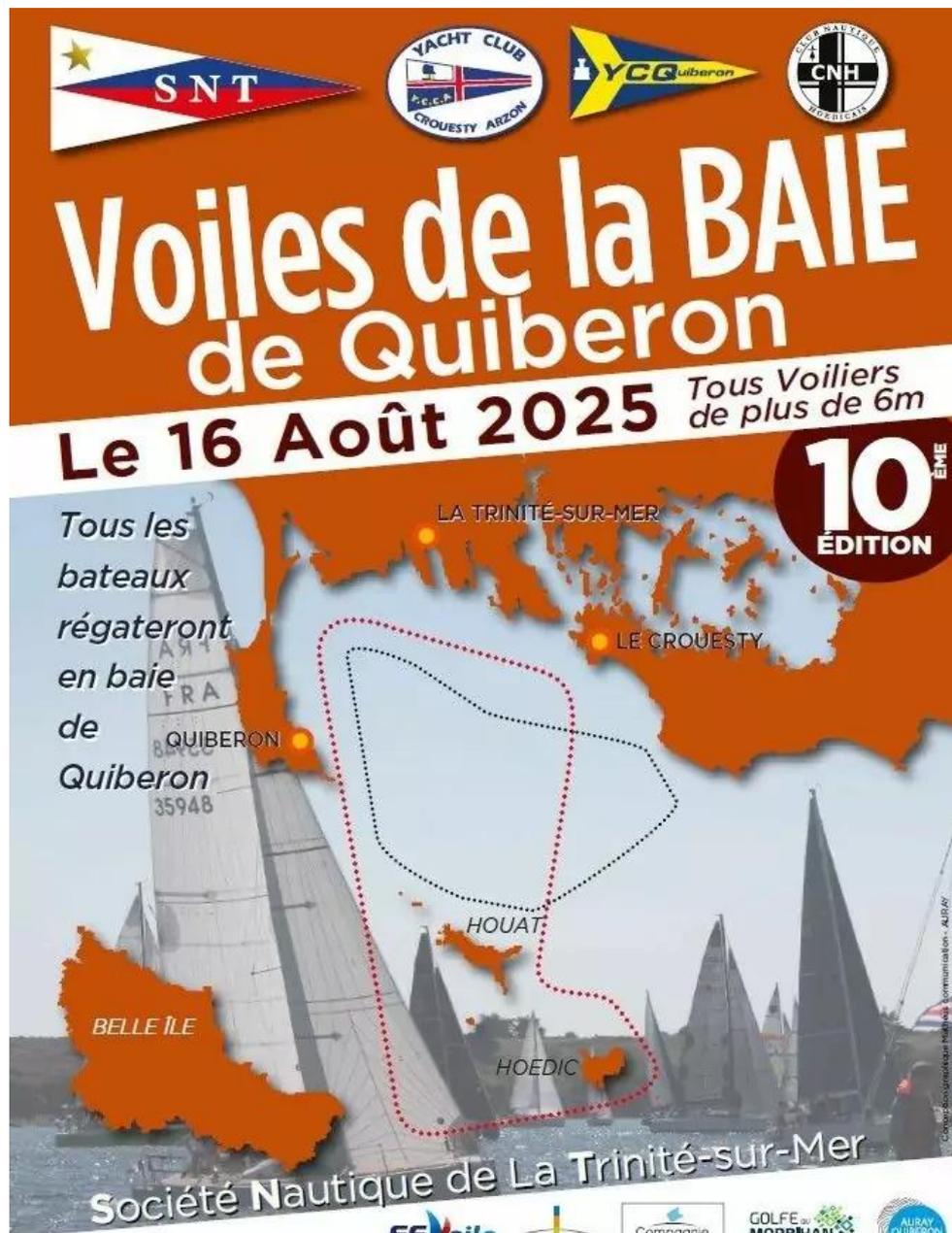


## Instructions de course

### Les Voiles de la Baie de Quiberon

Samedi 16 août 2025 – Baie de Quiberon  
Co organisation SNT, YCCA, YCQ – 5A



**SNT** **YACHT CLUB CROESTY ARZON** **YCC Quiberon** **CLUB NAUTIQUE MORBIHAN**

# Voiles de la BAIE de Quiberon

**Le 16 Août 2025** Tous Voiliers de plus de 6m

**10<sup>ÈME</sup> ÉDITION**

Tous les bateaux régateront en baie de Quiberon

LA TRINITÉ-SUR-MER  
LE CROESTY  
HOUAT  
HOEDIC  
BELLE ÎLE

Société Nautique de La Trinité-sur-Mer

**FF Voile** **La Trinité-sur-Mer** **Compagnie PORTS DU MORBIHAN** **GOLFE de MORBIHAN** **AURAY QUIBERON MORBIHAN**

accueil@snt-voile.org - 02 97 55 73 48 - [www.snt-voile.org](http://www.snt-voile.org)



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

(DP) Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer à toute demande raisonnable d'un officiel de l'épreuve. Tout manquement pourra être considéré comme une mauvaise conduite.

## 1. REGLES

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers seront affichées aux tableaux officiels
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 la partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV entre 21h30 et 7h00.
- 1.5 Les réglementations nationales pour une navigation côtière (moins de 6 milles d'un abri)
- 1.6 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra

**1.7 conformément à l'accusé de réception de manifestation nautique des Affaires Maritime, le port de la brassière de sauvetage est obligatoire en permanence sur toute la régata. Ceci modifie la RCV 40.**

## 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications aux instructions de course peuvent être faites **sur l'eau** par l'envoi du **pavillon Lima**, après diffusion du message, le comité de course pourra demander aux concurrents de faire un accusé de réception. Les concurrents resteront en veille obligatoire du canal **VHF 72** pour instructions.

## 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information *en ligne sur le site de la SNT et sur le groupe WhatsApp de l'épreuve (inscription via le QR Code suivant :*

<https://chat.whatsapp.com/EyQhcxR2ZGZCMMLEI7BuF>



- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal **VHF 72**

## 4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

## 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés sur le groupe WhatsApp de la course (lien ci-dessus)
- 5.2 Quand la flamme Aperçu est publié sur le groupe WhatsApp, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'amenée de l'Aperçu (Ceci modifie les Signaux de course).
- 5.3 Pointage Officiel à une marque (Voir l'annexe)

## 6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 samedi 16 août 2025  
**10h00** : Mise à disposition pour la première série, (pour 1 course).  
**Flamme de couleur comme signal d'avertissement sur le bateau comité.**  
Le n° de parcours pour chaque classe sera indiqué sur le Bateau comité et communiqué à la VHF. L'ordre et l'horaire des départs est modifiable à tout moment par le comité de course qui informera les concurrents par le canal VHF.
- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement du 1<sup>er</sup> départ est **10h00** puis départ à suivre pour les groupes de séries (s'il y a lieu). **Voir tableau dans l'annexe ordre des départs (en fin des IC)**
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

- Les pavillons de classe sont définis comme suit :
- Les concurrents des Voiles de la Baie devront arborer dans leur pataras, le pavillon **C** du Code International

tout au long de la course, celui-ci devra être à une hauteur minimum de 1.50m au-dessus du pont. Ou sur le hauban tribord pour les navires sans pataras.

- Tous les bateaux devront avoir un numéro de voile.

- Un bateau qui n'observerait pas ces règles sera considéré comme non identifiable et du coup, hors course (DNC) ceci sans instruction, même s'il avait pris le départ et fait le parcours correctement.

- Les bateaux du comité de course arboreront leur pavillon de club.

## 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe ZONES DE COURSE**.

La zone de départ et d'arrivée est au centre de la Baie de Quiberon. La marque servant de départ et d'arrivée sera mouillée à la position suivante **47°31.200 N – 003°00.800 W**.

## 9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits dans l'**annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer.

Les N° des parcours sont affichés sur le Bateau Comité et communiqués par classe ou groupe de classe à la VHF Canal 72.

9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.

9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

## 10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

**La marque de départ** : bateau Comité avec pavillon orange et/ou une bouée gonflable noire All Purpose

**Les marques d'arrivée** : bateau Comité avec pavillon bleu et/ou une bouée gonflable noire All Purpose

Les marques de parcours sont définies dans l'annexe parcours.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

L'attention des concurrents est attirée sur le risque de danger à proximité de certaines marques : pour tout parcours, la bouée Cardinale Sud des Buissons de Méaban, la zone mytilicole devant Houât doivent être respectées.

## 12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ est définie par le passage entre le mât arborant un pavillon orange du bateau du Comité de Course et la marque départ définie dans IC 10 et IC 8.

12.2 La procédure de départ se donne en application de la RCV 26 (soit une procédure en 5 minutes), en utilisant les pavillons **I+Z** comme pavillon préparatoire.

### Note du Jury :

**Règle générale** : Dans la dernière minute avant le départ et jusqu'au départ, aucun bateau ne doit se trouver dans le triangle composé des deux extrémités de la ligne et de la 1<sup>ère</sup> marque de parcours.

**Pénalité** > 20% en points au classement général, non-réparable (même si le bateau reprend le départ).

**Reprendre le départ** : En cas de franchissement de la ligne une minute avant le départ, les bateaux impliqués doivent reprendre le départ dans les 4 minutes suivant le signal de départ en faisant le tour des extrémités de la ligne (Bateau comité ou bouée de ligne) et **EN SE MAINTENANT A L'ECART** des autres bateaux.

Les bateaux qui ne reprennent pas le départ dans les 4 mn après avoir enfreint ces règles après le signal de départ seront déclarés OCS (disqualifiés).

### Attention :

Le n° de voile des bateaux pénalisés ZFP (20%) et OCS (disqualifié) seront affichés sur le bateau « Arrivées ».

Aucune information sur les bateaux pénalisés ne sera donnée par VHF, il appartient à chaque skipper de maîtriser sa trajectoire et de décider par lui-même des actions de navigation qu'il entreprend.

12.3 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

- 12.4 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcouru de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 72. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 14. L'ARRIVEE**
- 14.1 **La ligne d'arrivée** : Elle est définie par le passage entre le mât du bateau du Comité de Course arborant pavillon bleu et la marque d'arrivée positionnée en **47°31.200 N – 003°00.800 W** (IC 10 et IC 8.1)
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.
- 15. SYSTEME DE PENALITE**
- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 16. TEMPS LIMITES**
- 16.1 [DP] [NP] L'heure limite pour finir la course et le: **SAMEDI 16 août 2025 à 20h00.**
- 17. DEMANDES D'INSTRUCTION**
- 17.1 Le temps limite de réclamation pour chaque concurrent est de 1h00 après son passage de la ligne d'arrivée.
- 17.2 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat de chaque club respectif (YCCA, SNT et YCQ). Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu. **Pour les bateaux du YCCA, YCQ, une copie de la réclamation devra être adressée par mail à [gael@snt-voile.org](mailto:gael@snt-voile.org) dans le temps limite prévu.**
- 17.3 Toutes les réclamations seront jugées le samedi 16 août 2025 à la SNT. Même en cas de réclamations entre 2 bateaux (ou plus), de ports différents. Le cas échéant, une solution de conférence à distance sera mise à disposition des parties sous l'organisation du Jury.
- 17.4 Des avis seront affichés pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans les locaux du jury, situé à la SNT. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.
- 18. CLASSEMENT**
- 18.1 - Le calcul des temps compensés des bateaux jaugés en IRC 2025 se fera en temps réel x TCC.  
 - Pour Les OSIRIS Habitable : Le coefficient temps sur temps s'appliquera et le CVL ne s'applique pas.  
 - Tous les bateaux n'ayant pas de certificats de jauge (ou non valide) ou classe de moins de 8 bateaux seront classés en classe Libre. Le classement se fera en temps réel.
- 19. REGLES DE SECURITE**
- 19.1 [DP] Le responsable du bateau pourra compléter sa liste d'équipage en ligne <https://snt-voile.org> jusqu'au vendredi 15 août 2025 à 18h00. **Un bateau qui ne respectera pas cet article sera considéré comme non inscrit DNC sans instruction.**  
 La présence effective à bord des membres inscrits sur la liste d'équipage peut être contrôlée immédiatement avant le signal d'avertissement ou après l'arrivée de chaque course. Pour tout manquement à cette règle, le bateau sera classé DNC sans instruction.
- 19.2 Pendant la course : les concurrents devront rester en veille permanente sur le canal **VHF 72.**
- 19.3 [DP] **Un bateau qui abandonne** la course doit le signaler au comité de course dans les plus brefs délais par tous les moyens à sa disposition. De plus, il doit remettre une déclaration écrite d'abandon au PC Course.  
 1) en mer : Par VHF sur le canal **72.**  
 2) à terre : PC de Course : **02 97 55 73 48** ou par mail : **[gael@snt-voile.org](mailto:gael@snt-voile.org)**
- 19.4 [DP] Carburant (ou autre source d'énergie) : Tout bateau devra disposer de la réserve nécessaire pour rejoindre le port le plus proche par ses propres moyens, en cas d'avarie de gréement ou autre nécessité
- 19.5 **Utilisation du Bout dehors** :  
 Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

**20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT**

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

**21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 Minutes avant son signal d'avertissement.

**22. BATEAUX OFFICIELS**

Le bateau Comité de Course et les bateaux Commissaires arboreront leur flamme de club (YCCA, SNT, YCQ). Tous les bateaux arborant une de ces flammes d'identification sont des obstacles.

**23 ACCOMPAGNATEURS**

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés flamme triangulaire orange.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
  - Une VHF
  - Un couteau
  - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
  - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
  - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche. Un second coupe circuit doit être disponible et visible au poste de pilotage.
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
- Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

**24 DECISION DE PARTICIPER**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**25 EVACUATION DES DETRITUS**

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

**26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

**28. PRIX**

La remise des prix aura lieu le **samedi 16 août 2025 à partir de 20h00** selon vos ports de référence.

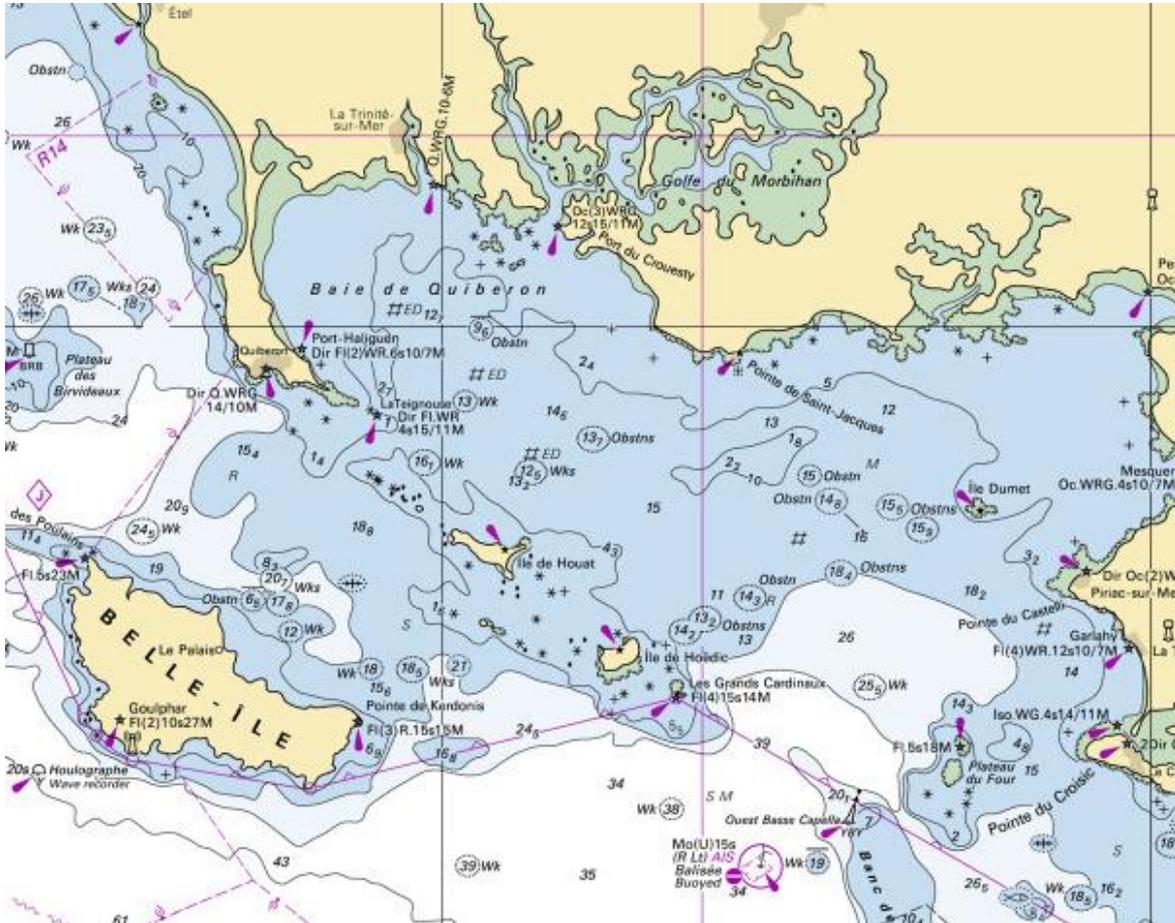
**29 HORAIRE DES MAREES - Horaires de la Trinité sur Mer**

	Pleine mer	coëf	Basse mer
Samedi 16 août 2025	10h07	62	17h04
	23h03	55	

**ARBITRE DESIGNE**

Président du comité de course : Gilles BRICOUT

Président du Jury : Marc EYMOND

**ANNEXE ZONES DE COURSE****ANNEXE PARCOURS**

Le n° de parcours pour chaque classe et l'ordre et l'horaire des départs est modifiable à tout moment par le comité de course qui informera les concurrents par en envoyant le pavillon L avant les signaux de départ et fera des annonces le canal VHF 72.

**La marque des Cardinaux est une marque Virtuelle à la position 47°19.130 N – 002°49.700 W (Voir ANNEXE WP – REGLES POUR WAYPOINTS)**

**Parcours N°1 (35 milles)**

Ligne de départ (47°31.200 N – 003°00.800 W)

Chenal de la Teignouse à respecter dans son intégralité (Basse Nouvelle, Nord Est Teignouse, Goué Vas Est, Basse du Milieu)

Bouée de danger isolé du Pot de Fer à laisser sur bâbord

Marque cardinale Sud "Le Chariot" à laisser sur bâbord

Marque virtuelle des Cardinaux à la position 47°19.130 N – 002°49.700 W à contourner en les laissant sur bâbord

Les Marques cardinales Est de "Confournik et Er Gurannic'k" à laisser sur bâbord

Ligne d'arrivée (47°31.200 N – 003°00.800 W)

**Parcours N°2 (35 milles)**

Ligne de départ (47°31.200 N – 003°00.800 W)

Les Marques cardinales Est de "Confournik et Er Gurannic'k" à laisser sur tribord

Marque virtuelle des Cardinaux à la position 47°19.130N – 002°49.700W à contourner en les laissant sur tribord

Marque cardinale Sud "Le Chariot" à laisser sur tribord

Bouée de danger isolé du Pot de Fer à laisser sur tribord

Chenal de la Teignouse à respecter dans son intégralité (Basse du Milieu, Goué Vas Est, Basse Nouvelle, Nord Est Teignouse)

Ligne d'arrivée (47°31.200 N – 003°00.800 W)

**Parcours N°3 (23 milles)**

Ligne de départ (47°31.200 N – 003°00.800 W)

Marque cardinale sud Banc de Quiberon à contourner en la laissant sur bâbord

Rocher de la Vieille à contourner en le laissant sur bâbord

# Marque cardinale Ouest Recherche à contourner en la laissant sur bâbord

Ligne d'arrivée (47°31.200 N – 003°00.800 W)

**Parcours N°4 (17 milles)**

Ligne de départ (47°31.200 N – 003°00.800 W)

Marque cardinale sud Banc de Quiberon à contourner en la laissant sur bâbord

Rocher de la Vieille à contourner en le laissant sur bâbord

Zone Mytilicole de Houat à laisser sur bâbord

Ligne d'arrivée (47°31.200 N – 003°00.800 W)

**Parcours N°5 (30 milles)**

Ligne de départ (47°31.200 N – 003°00.800 W)

Cardinale Sud du Banc de Quiberon à contourner et à laisser à bâbord

Rocher de la Vieille à contourner en le laissant sur bâbord

Zone Mytilicole de Houat à laisser sur bâbord

# Cardinale Sud Méaban à contourner et à laisser à bâbord

Cardinale Sud des Buissons de Méaban à respecter en la laissant sur tribord

Marque spéciale A (47°33.00 N – 003°01.65 W) à contourner et à laisser à bâbord

# Marque de danger isolé "Bugalet" à contourner en la laissant sur bâbord

Cardinale Sud du Banc de Quiberon à contourner et à laisser à bâbord

Ligne d'arrivée (47°31.200 N – 003°00.800 W)

**Parcours N°6 (32 milles)**

Ligne de départ (47°31.200 N – 003°00.800 W)

Rocher de la Vieille à contourner et à laisser à bâbord

Zone mytilicole devant Houât à laisser à bâbord

# Bouée cardinale Sud Méaban à contourner et à laisser à bâbord

La marque des Buissons de Méaban à respecter et à laisser à tribord

Marque spéciale A (47°33.00 N – 003°01.65 W) à contourner et à laisser à bâbord

# Marque de danger isolé "Bugalet" à contourner en la laissant sur bâbord

Cardinale Sud du Banc de Quiberon à contourner et à laisser à bâbord

Ligne d'arrivée (47°31.200 N – 003°00.800 W)

**Parcours N°7 (23 milles)**

Ligne de départ (47°31.200 N – 003°00.800 W)

Chenal de la Teignouse à respecter dans son intégralité (Basse Nouvelle, Nord Est Teignouse, Goué Vas Est, Basse du Milieu)

Bouée de danger isolé du Pot de Fer à contourner en la laissant sur Bâbord

Pointe de Beg Pell (Sud Houat) à respecter en la laissant sur Bâbord

# Marque de danger isolé Men er Houtelliguet à contourner en la laissant sur tribord

Rocher d'Er Yoc'h à respecter en le laissant sur bâbord

Pointe Er Tal (Est Houat) à respecter en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Est du parc mytilicole de Houat à contourner en la laissant sur bâbord

Ligne d'arrivée (47°31.200 N - 003°00.800 W)

**Parcours N°8 (23 milles)**

Ligne de départ (47°31.200 N – 003°00.800 W)

Bouée cardinale Est du parc mytilicole de Houat à contourner en la laissant sur tribord

Pointe Er Tal (Est Houat) à respecter en la laissant sur tribord

Rocher d'Er Yoc'h à respecter en le laissant sur tribord

# Marque de danger isolé Men er Houtelliguet à contourner en la laissant sur bâbord

Pointe de Beg Pell (Sud Houat) à respecter en la laissant sur tribord

Bouée de danger isolé du Pot de Fer à contourner en la laissant sur tribord

Chenal de la Teignouse à respecter dans son intégralité (Basse du Milieu, Goué Vas Est, Basse Nouvelle, Nord Est Teignouse)

Ligne d'arrivée (47°31.200 N - 003°00.800 W)

<b>ANNEXE - POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE</b>
--

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le **2ème substitut** et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons **S sur H** accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Les marques où un pointage officiel peut être effectué sont indiquées par un astérisque (#) dans la description du parcours en annexe parcours.

<b>ANNEXE WP – REGLES POUR WAYPOINTS</b>
--

Quand cela est précisé dans l'avis de course, les courses seront régies par Les Règles de Course à la Voile telles que modifiées par cette annexe. Version mai 2021 – Traduction Commission Centrale d'Arbitrage

WP1 Modification aux Définitions :

WP1.1 La définition de Marque est modifiée comme suit : Marque Un objet ou un waypoint qu'un bateau est tenu de laisser d'un côté spécifié comme requis par les instructions de course, un bateau du comité de course entouré d'eau navigable à partir duquel s'étend la ligne de départ ou la ligne d'arrivée, et un objet attaché intentionnellement à l'objet ou au bateau. Cependant, une ligne de mouillage ne fait pas partie de la marque.

WP1.2 Ajouter une nouvelle définition Waypoint : Waypoint Une position géographique sur la surface de l'eau, définie par ses coordonnées WGS84 en latitude et longitude exprimées en DDM (degrés décimales minutes).

WP1.3 La définition de Zone est modifiée comme suit : Zone L'espace autour d'une marque sur une distance de trois longueurs de coque du bateau qui en est le plus proche. L'espace de la zone à une marque qui est un waypoint peut être modifié dans l'avis de course ou les instructions de course. Un bateau est dans la zone quand une partie quelconque de sa coque est dans la zone.

<b>ANNEXE – ORDRE DES DEPARTS</b>
-----------------------------------

**À partir de 10h00 : Mise à disposition pour toutes les classes**

Le n° de parcours pour chaque classe sera indiqué sur le Bateau comité et communiqué à la **VHF canal 72**. L'ordre et l'horaire des départs est modifiable à tout moment par le comité de course qui informera les concurrents par le **canal VHF 72**

	<b>CATEGORIE</b>	<b>SIGNAL D'AVERTISSEMENT</b> (Sur le bateau comité uniquement)
<b>10h00</b>	<b>Classe Libre</b> <b>IRC</b> <b>OSIRIS Habitable</b>	<b>*FLAMME JAUNE*</b>

**\*flamme de couleur utilisée comme signal d'avertissement sur le bateau comité. Les concurrents arborent sur leur bateau le pavillon "C" de l'alphabet international. IC 7**